

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 3196

présenté par  
Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

-----

**ARTICLE 74**

À la fin de l'alinéa 9, substituer au mot :

« territoriale »,

les mots :

« relevant de la compétence de la ou des collectivités territoriales ou établissements public auteurs de la saisine. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement précise la notion de « politique publique territoriale ».